



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-179

Décision Modificative n°1 – Budget Locations et Parc des expositions- Exercice 2025 (Finances)

7.12

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absentes

Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Jacques ALIM donne procuration à Pascal ROSSION, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Christine PICARD, Josette MARTIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Josette PHILIPPE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312.1,

Vu les délibérations des Conseils municipaux des 10 avril et 30 juin 2025 adoptant respectivement le Budget Primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2025,

Vu le projet de Décision Modificative n°1 proposé par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2025 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

⇒ en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour : **0,00 €**

⇒ en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **0,00 €.**

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY)

- Adopte la Décision Modificative n°1 du Budget Locations et Parc des expositions pour l'exercice 2025.

Le registre dûment signé.

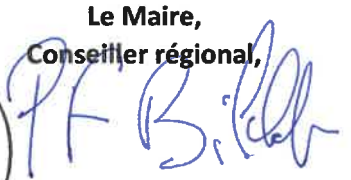
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18/12/2025



Le Maire,
Conseiller régional,


Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251216-DEL2025-179-BF
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025